



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

Treizième Session

Entebbe, Ouganda: 27 – 30 octobre 2004

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COFI SUR L'AQUACULTURE

La deuxième session du sous-comité de l'aquaculture du comité des pêches (COFI) s'est tenue à Trondheim en Norvège du 7 au 11 août 2003 à l'invitation du gouvernement norvégien. Elle a réuni 127 participants dont 97 délégations de 64 membres de la FAO, deux observateurs d'un état non-membre de la FAO, un représentant d'une agence spécialisée des Nations Unies et 12 observateurs de six organisations inter-gouvernementales et d'organisations internationales non-gouvernementales. Parmi les délégations, 24 délégués, en provenance de 20 pays africains (voir Annexe) ont assisté à la session comparativement à 14 délégués de 12 pays qui avaient participé à la première session.

Des présentations ont été faites par le Secrétariat conformément aux documents de travail et aux informations. Les délibérations et les décisions du sous-comité se sont portées sur les sept sujets suivants :

- Mise en œuvre des recommandations et des domaines de priorité identifiés par la Première session du sous-comité ;
- Les récentes activités des organes régionaux de pêche de la FAO et des organisations internationales pour promouvoir l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage responsable ;
- Mise en œuvre des dispositions du code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) pertinente à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage ;
- Améliorer le statut et les modes de reportage sur l'aquaculture ;
- Des stratégies pour améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des produits d'aquaculture ;
- Des pratiques responsables dans la pêche fondée sur l'élevage ;
- Des questions émergentes et les domaines relatifs au travail.

Il a été noté le niveau élevé de consensus sur le rôle de l'aquaculture dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à sa contribution aux moyens d'existence des groupes défavorisés. Le sous-comité s'est félicité des efforts du Département des pêches de la FAO pour appliquer les recommandations émises à la première session du sous-comité.

Les décisions et les recommandations du sous-comité sont ainsi résumées ; le sous-comité :

a recommandé que des crédits supplémentaires soient débloqués soit par une ré-affectation des fonds à la disposition du Département des pêches au titre du Programme ordinaire, soit par l'augmentation des crédits affectés audit département. Le sous-comité a de nouveau demandé à l'unanimité que les activités aquacoles bénéficient d'un appui supplémentaire au titre du programme ordinaire (Para.11)

a recommandé que la priorité soit accordée aux activités suivantes : (para.14)

- Aide au développement durable de l'aquaculture sur petite exploitation,
- Promotion de l'aquaculture commerciale par l'organisation de consultations techniques dans un premier temps ;
- Développement de réseaux régionaux.

a suggéré que la FAO collabore avec d'autres institutions ayant défini des codes d'usages analogues ou travaillant à leur élaboration (para. 24)

a recommandé à la FAO d'élaborer un site Web sur les codes d'usage et la législation concernant l'aquaculture pour faciliter les échanges d'information.

a suggéré que les organes régionaux de la FAO établissent une base de données sur le contexte écologique des principales espèces afin d'aider les membres à mener des analyses des risques fondées sur ces espèces (para 29).

a suggéré d'entreprendre les activités d'intersession ci-après dans les limites autorisées par le budget : (para 29)

- Assistance pour l'évaluation des risques environnementaux ;
- Assistance pour la planification intégrée du développement de l'aquaculture dans les zones côtières et les bassins versants ;
- Développement des questions de durabilité en ce qui concerne l'alimentation du poisson d'élevage et les stratégies de gestion optimale des aliments.

a approuvé l'élaboration par la FAO d'un glossaire détaillé reconnu sur le plan international (para 33)

a recommandé que ses activités et celles du sous-comité sur l'aquaculture et du sous-comité sur le commerce du poisson du comité des pêches soient convenablement coordonnées et a appelé de ses vœux à une coopération efficace compte tenu de leurs domaines de compétence respectifs. (para 49)

a suggéré que soient entreprises, au besoin par la création de groupes spéciaux techniques conformément aux textes fondamentaux de la FAO, les activités intersessions suivantes : (para. 56)

- formulation de directives techniques et de pratiques exemplaires concernant les programmes d'empoissonnement responsables ;
- étude de faisabilité concernant l'élevage intensif de crevettes ;
- évaluation des risques spécifiques des transferts d'espèces sélectionnées ;
- appui à la coopération et à la coordination régionales concernant les programmes d'empoissonnement couvrant des eaux transfrontalières ou pouvant influencer sur celles-ci ;

- réalisation d'études de cas illustrant des pratiques d'empoisonnement réussies dans des environnements marins, côtiers et continentaux.

a recommandé que la FAO aide les membres à concevoir des programmes de prévention et de sensibilisation au niveau des exploitations, à formuler des normes et des réglementations appropriées en matière d'analyse des risques et à favoriser les activités destinées à créer des moyens de mettre en œuvre des instruments internationaux pertinents (para 62).

a recommandé de traiter la gestion de l'introduction de ces espèces en tenant compte de la nécessité de développer l'aquaculture. Des informations pourraient être obtenues au sujet d'expériences et pratiques positives et de l'origine génétique des espèces introduites. (para. 65)

est convenu que le secrétariat proposerait une analyse prospective des défis futurs de l'aquaculture mondiale pour servir de base à une discussion sur l'orientation à long terme de ses activités. (para. 73)

a recommandé de rechercher de nouvelles ressources de Programme ordinaire, ou des ressources extrabudgétaires, pour entreprendre des activités dans le secteur de l'aquaculture. (para. 76).

est convenu que sa troisième session se tiendrait en 2006. Il s'est félicité de l'offre de l'Inde d'accueillir la session. (para. 78)

Le sous-comité a aussi identifié les principales questions ainsi que les activités connexes ci-dessous indiquées : (para.72).

1. Soutien financier accru du Programme ordinaire de la FAO à l'aquaculture ;
2. Promotion de la collaboration et des réseaux régionaux (par exemple dans le cadre d'organisations comme le RCAAP) ;
3. Renforcement du rôle et des responsabilités des organismes régionaux des pêches en matière de développement de l'aquaculture ;
4. Définition des directives et des pratiques optimales concernant les pêches basées sur l'élevage ;
5. Evaluation des risques pour l'environnement, notamment en ce qui concerne l'introduction de nouvelles espèces ;
6. Nouveaux outils de diagnostic des organismes pathogènes et des maladies ;
7. Analyse prospective de développement de l'aquaculture, définition des problèmes et des mesures à prendre
8. Gouvernance et processus décisionnel et participation des parties prenantes
9. Engraissement des thons et d'autres espèces comparables : recherche, alimentation et incidence sur l'environnement ;
10. Evaluation thématique de l'incidence socioéconomique de l'aquaculture
11. Planification intégrée du développement de l'aquaculture dans les zones côtières et les bassins versants ;
12. Problème de durabilité des aliments utilisés pour l'aquaculture et amélioration des stratégies de gestion des aliments ;
13. Rôle des associations de producteurs dans la promotion du développement aquacole durable ;
14. Conception et transfert de méthodes visant à mesurer les coût/avantages et les effets des politiques de repeuplement ;
15. Aide au développement durable des petites exploitations aquacoles ;
16. Evaluation des normes et directives concernant des système d'aquaculture spécifiques, notamment l'aquaculture organique ;

-
17. Elaboration d'une base de données électronique sur les codes d'usage et la législation en matière d'aquaculture ;
 18. Etablissement d'une base de données sur les caractéristiques écologiques des principales espèces d'élevage ;
 19. Promotion de l'échange d'informations entre exportateurs et importateurs ;
 20. Harmonisation de la collecte des données au niveau national ;
 21. Aide aux Etats membres pour la mise en œuvre et le suivi du Code de conduite pour une pêche responsable ;
 22. Méthodologies génériques et spécifiques à chaque système pour la collecte de données sur l'aquaculture ;
 23. Aide aux pays pour la collecte et la compilation des statistiques aquacoles émanant des petits producteurs ;
 24. Organisation d'une conférence sur la promotion de l'aquaculture commerciale ;
 25. Coopération et coordination entre COFI AQ et COFI FT ;
 26. Harmonisation des normes relatives aux produits de l'aquaculture dans le cadre du processus du Codex ;
 27. Problèmes d'alimentation des poissons et crustacés carnivore (farine de poisson et matières grasses)
 28. Collaboration bilatérale et multilatérale pour la prévention et la lutte contre les maladies des poissons ;
 29. Harmonisation des critères et des procédures d'homologation pour l'élevage de la crevette (notamment sur petite échelle)
 30. Harmonisation des principes régissant l'élevage durable des crevettes ;
 31. Analyse de l'incidence de l'aquaculture sur le bien-être des animaux ;
 32. Entraves au développement de l'aquaculture en Afrique.